

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 06 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 3^{ème} ordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 30 juin 2021

Date affichage : 07 juillet 2021

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 17 Pour : 17

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Olivier CHARRON, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Marie BERNARD, Christophe METREAU, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Claude NEREAU, Gaëtan BUREAU, Marc LIONARD et Didier MOUCHEBOEUF

Etaient excusés : Claire RAMBEAU-LEGER et Nathalie CHATEFAU

Monsieur Claude NEREAU a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : **Projet de restauration de l'église de Vassiac**
 « Diagnostic général sur l'église » (Mission études)
 Demande de subvention auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles de la
 Nouvelle-Aquitaine)

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune souhaite procéder à un diagnostic complet de son église inscrite au titre des Monuments Historiques par arrêté du 11 avril 1947.

Une visite a été réalisée par Rémi POTTIER, architecte du patrimoine et David SOURY, sous la conduite de Monsieur Le Maire de Montguyon et de Monsieur Le Maire-Adjoint en charge du patrimoine et des travaux, le 04 mai 2021.

La visite a permis de révéler notamment une forte dégradation sur les murs extérieurs (développement de végétation, contreforts dégradés, traces d'infiltrations d'eau sur plusieurs corniches, état d'usure très avancé des couvertures en tuile, absence de protection des vitraux, ...) et sur les intérieurs (traces d'humidité sur les murs, les voûtes et le sol, stagnation d'humidité, présence d'un développement ponctuel d'algues et des désordres particuliers de la charpente de la nef ainsi que celle du clocher, ...).

L'étude permettra d'établir un diagnostic sanitaire général de l'édifice avec un plan de phasage pour de futurs travaux de restauration. Monsieur Le Maire indique que cette étude est impérative si la commune veut avoir constat clair de l'état de l'église.

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil municipal de la proposition de la mission de l'Atelier Rémi POTTIER ((architecte du patrimoine) avec le forfait de rémunération de la mission.

Cette mission est évaluée à 19 765,00€ HT. La commune pourrait bénéficier d'un soutien financier de la part de la DRAC (direction Régionale des Affaires Culturelles de la Nouvelle Aquitaine).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de restauration de l'église de Vassiac,
- **VALIDE** la mission de réalisation d'un diagnostic général sur l'église, par l'Atelier Rémi Pottier d'un montant de 19 765,00€ HT,
- **VALIDE** la demande de subvention auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Nouvelle-Aquitaine concernant la mission diagnostic de ce projet,
- **CHARGE** Monsieur Le Maire d'effectuer les formalités et signatures relatives à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

